

Schéma de Cohérence Territoriale Nord Meurthe-et-Mosellan Révision

REUNIONS PUBLIQUES

29 avril 2025 | Longuyon
6 mai 2025 | Herserange
13 mai 2025 | Audun-le-Roman
15 mai 2025 | Val de Briey



QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

■ Définition du SCOT :

- » Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification stratégique pour l'aménagement durable d'un territoire à l'échelle intercommunale.
- » Il coordonne les politiques publiques et vise une gestion équilibrée et durable du développement urbain, économique et environnemental.
- » Il est élaboré par les collectivités locales avec une vision de long terme (20 ans, avec un bilan à 6 ans).
- » Le SCoT impose ses orientations aux documents locaux (principe de compatibilité), en étant lui-même compatible avec des documents supérieurs (SRADDET, SDAGE...).

■ Objectifs principaux :

- » 1. Planifier le développement du territoire de manière cohérente.
- » 2. Coordonner les politiques d'urbanisme (mobilité, habitat, environnement, etc.).
- » 3. Préserver les espaces naturels et limiter l'artificialisation des sols.



154 800 habitants
33 400 emplois
70 000 actifs
114 communes
4 EPCI
1 025km²

CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION DU SCOT

■ Contenu du SCOT (Ordonnance du 17 juin 2020) :

- » Diagnostic territorial : analyse des besoins et des défis locaux.
- » Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : remplace le PADD et définit les choix stratégiques pour l'avenir du territoire.
- » Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) : précise les règles et recommandations pour atteindre ces objectifs.

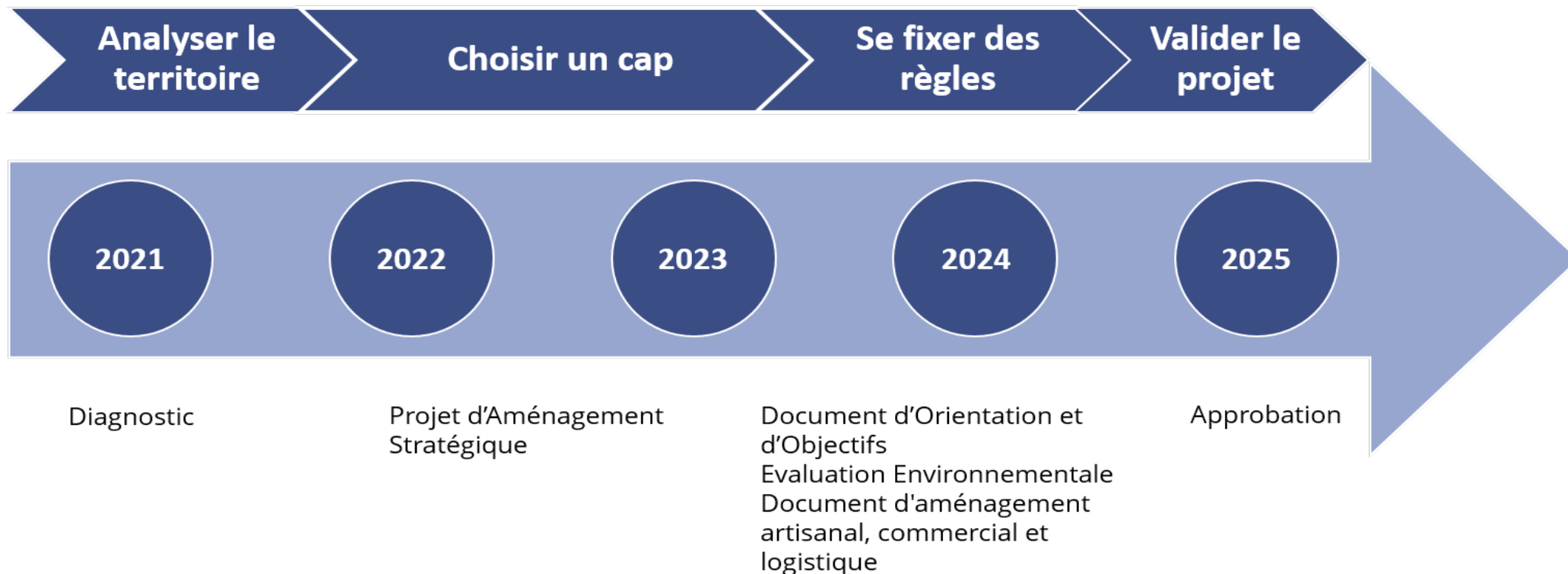
■ Champ d'application :

- » Mobilité : organisation des transports et des déplacements.
- » Habitat : équilibrer développement résidentiel et protection des espaces naturels.
- » Développement économique : localisation des activités économiques.
- » Environnement : lutte contre l'étalement urbain et préservation des paysages.

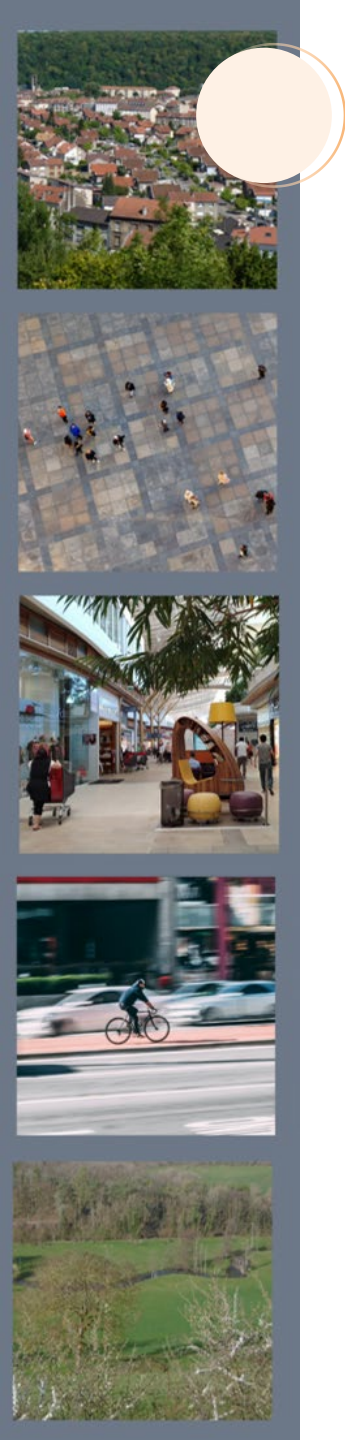


CALENDRIER DE LA RÉVISION DU SCOT NORD 54

- Environ 4 ans de travail

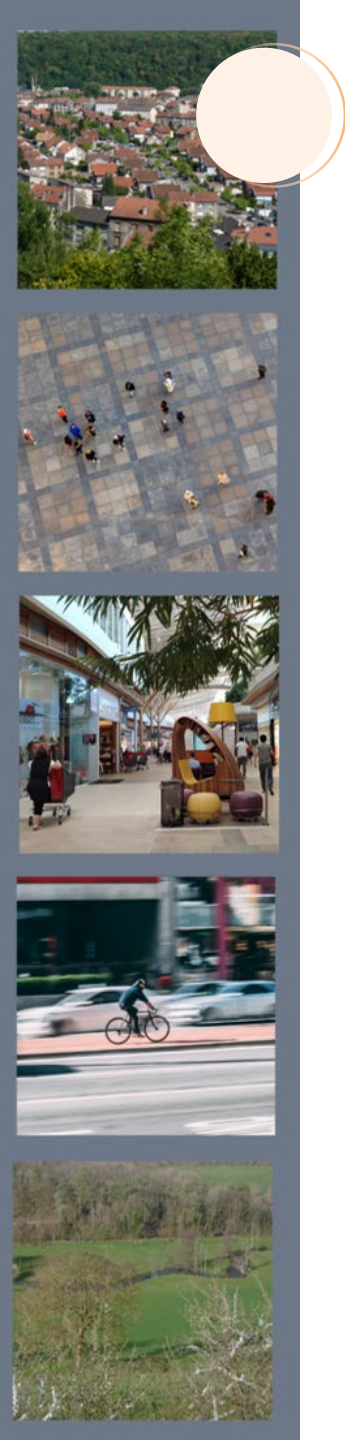


Réviser ne veut pas dire tout réinventer.



LES ENJEUX DU TERRITOIRE

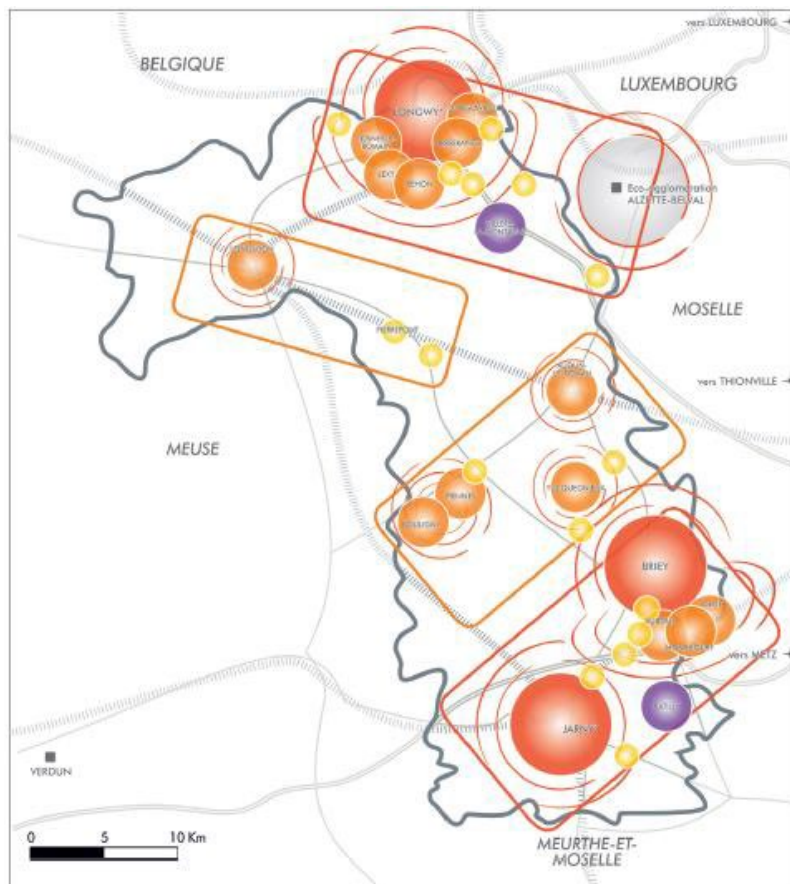
- Réaffirmer le rôle de l'armature territoriale
- Faire face aux défis énergétiques et climatiques
- S'inscrire dans la transition écologique
- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Répondre aux besoins en logements
- Garantir la qualité de vie des habitants
- Accompagner la transition vers une mobilité plus durable
- Accompagner les transitions économiques et agricoles



LES ENJEUX DU TERRITOIRE

- **Réaffirmer le rôle de l'armature territoriale**
- Faire face aux défis énergétiques et climatiques
- S'inscrire dans la transition écologique
- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Répondre aux besoins en logements
- Garantir la qualité de vie des habitants
- Accompagner la transition vers une mobilité plus durable
- Accompagner les transitions économiques et agricoles

RÉAFFIRMER LE RÔLE DE L'ARMATURE TERRITORIALE



Une armature favorisant l'équilibre territorial

- Cœur d'agglomération
- Pôle d'équilibre
- Pôle de proximité
- Pôle économique d'équilibre
- Aire d'influence
- Espace de développement privilégié (périphérie indiquée)
- Espace de développement secondaire (périphérie indiquée)

Source : AGAPE

- Une armature urbaine assez bien hiérarchisée qui s'organise autour de 3 cœurs d'agglomérations
- Un territoire tourné vers le Luxembourg et la Moselle
- L'OIN Alzette-Belval, un rôle concurrentiel aux portes du SCoT Nord 54

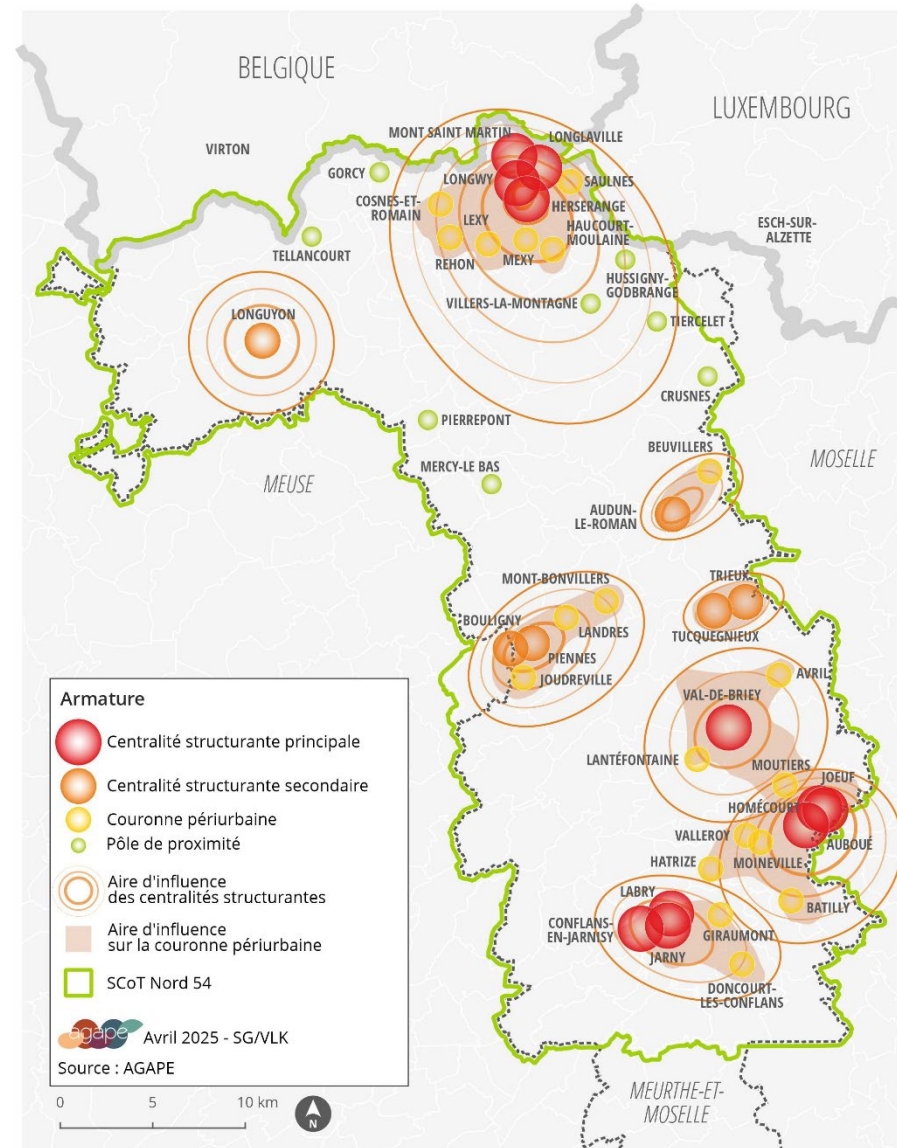
RÉAFFIRMER LE RÔLE DE L'ARMATURE TERRITORIALE

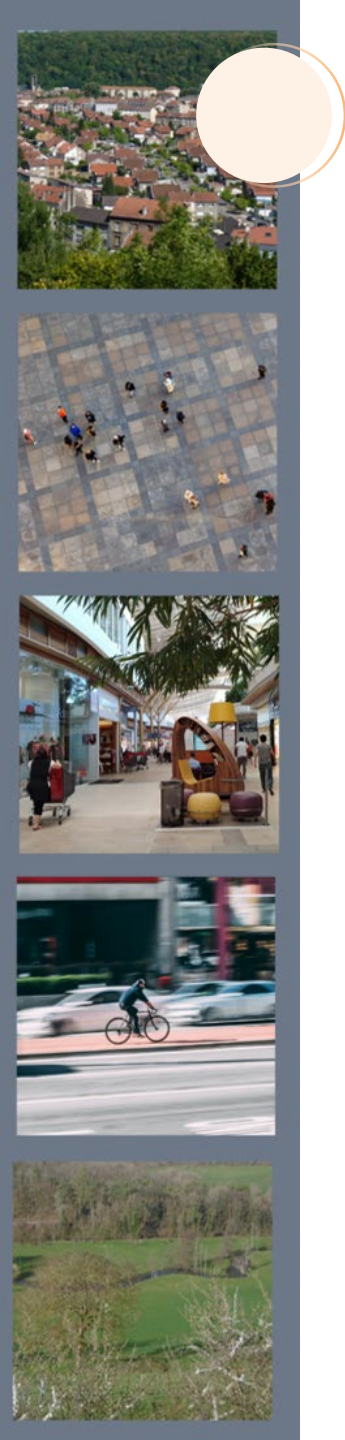
OBJECTIFS :

- » Prendre en compte les complémentarités urbaines
- » Accompagner la croissance démographique
- » Adapter les différents réseaux de transports en commun et services de mobilité
- » Renforcer l'offre de services et l'offre commerciale

⇒ Une nouvelle armature urbaine plus cohérente avec la géographie et avec le fonctionnement en bassin de vie des territoires.

⇒ Veiller à conserver le principe de concentration de la population et des services sur les polarité mais, afin de laisser de la souplesse aux EPCI pour organiser leur territoire.





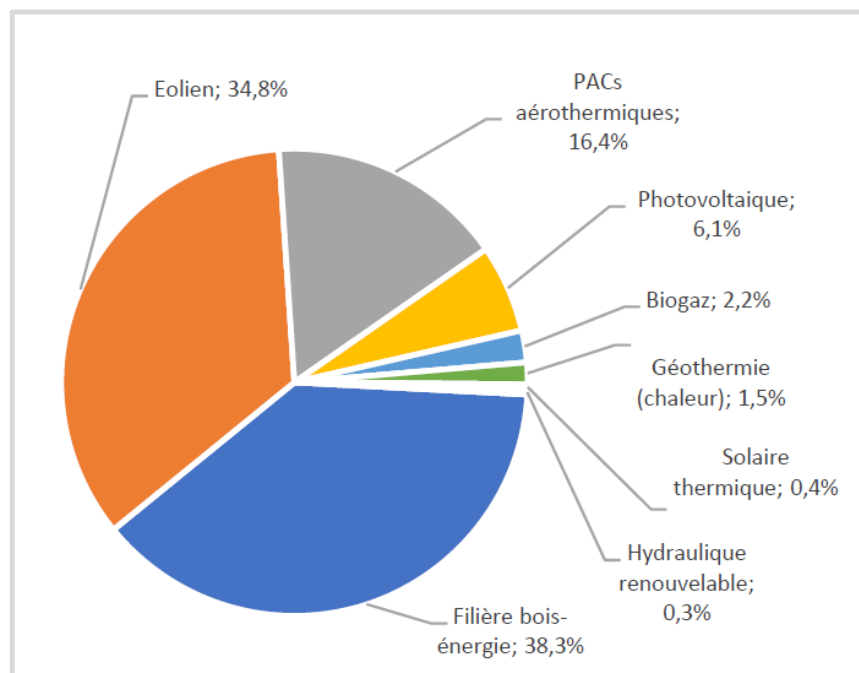
LES ENJEUX DU TERRITOIRE

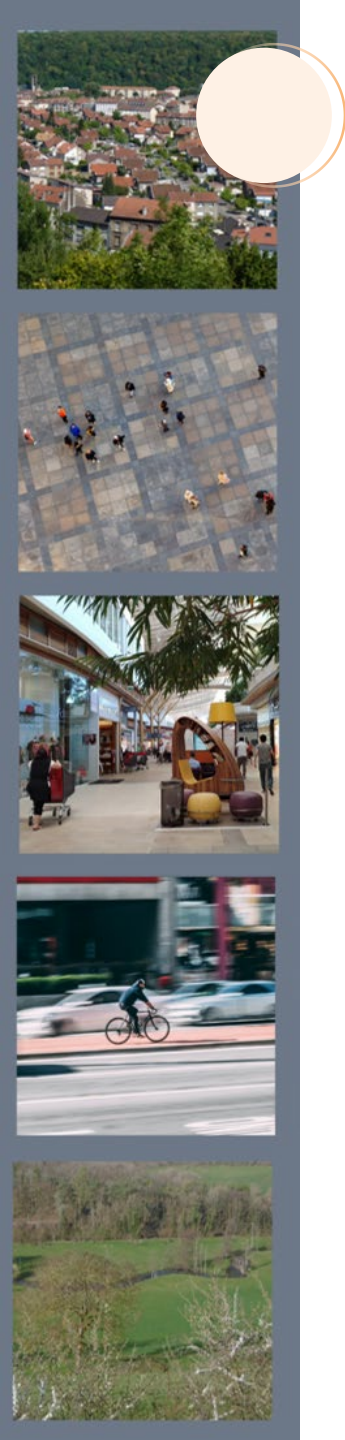
- Réaffirmer le rôle de l'armature territoriale
- **Faire face aux défis énergétiques et climatiques**
- S'inscrire dans la transition écologique
- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Répondre aux besoins en logements
- Garantir la qualité de vie des habitants
- Accompagner la transition vers une mobilité plus durable
- Accompagner les transitions économiques et agricoles

FAIRE FACE AUX DÉFIS ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

- Le territoire du SCoT Nord 54 dispose d'un mix énergétique tourné en grande majorité vers le bois énergie (38%) et l'éolien (35%).
- Malgré les 468 GWh produits par des EnR, le territoire reste un importateur d'énergie
 - » La production d'EnR ne couvre donc que 16% des besoins.

Pour respecter les objectifs du SRADDET (**atteindre 100% de couverture de la consommation par les EnR, et réduire de 55% sa consommation énergétique**), le territoire va devoir promouvoir davantage les rénovations énergétiques des logements et encourager les habitants à changer leur mode de vie pour passer à une énergie plus vertueuse.





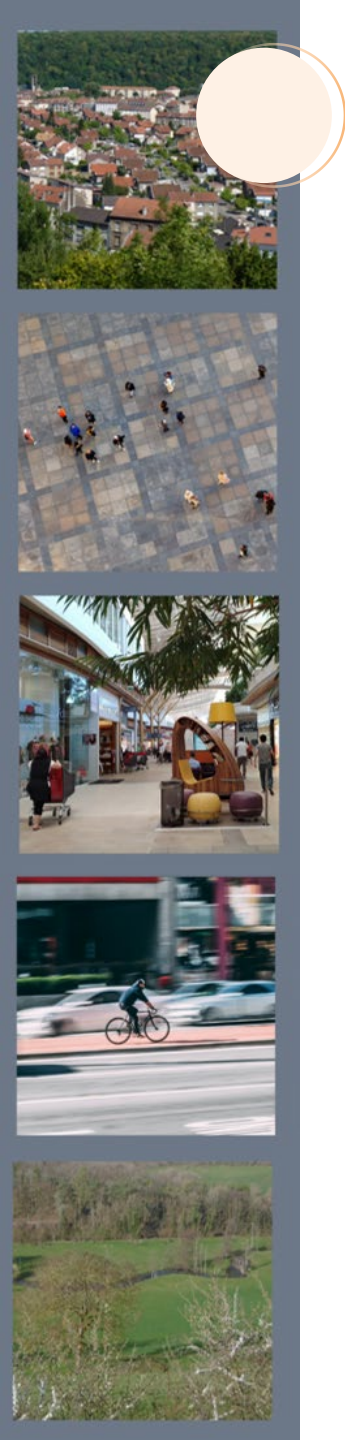
FAIRE FACE AUX DÉFIS ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

OBJECTIFS :

- » Encourager la réduction de la consommation d'énergie
- » Accompagner le développement de la production des énergies renouvelables
- » Lutter contre la précarité énergétique
- » Réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre (GES)

PRESCRIPTIONS :

- ✓ Les documents d'urbanisme et PCAET, doivent :
 - ✓ Établir un état des lieux énergétique (état et évolution de la consommation et des productions) et identifier les enjeux liés au bâti existant, aux infrastructures de transports et à la précarité énergétique).
 - ✓ Définir des objectifs chiffrés et les modalités de réhabilitation des logements existants.
 - ✓ Intégrer une réflexion sur la question énergétique dans tous les projets.
 - ✓ Développer les alternatives à la voiture.
 - ✓ Identifier les friches à vocation énergétique
 - ✓ Prendre les dispositions permettant la construction de réserves foncières pour le développement des futures installations de production d'énergie renouvelable.



LES ENJEUX DU TERRITOIRE

- Réaffirmer le rôle de l'armature territoriale
- Faire face aux défis énergétiques et climatiques
- **S'inscrire dans la transition écologique**
- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Répondre aux besoins en logements
- Garantir la qualité de vie des habitants
- Accompagner la transition vers une mobilité plus durable
- Accompagner les transitions économiques et agricoles

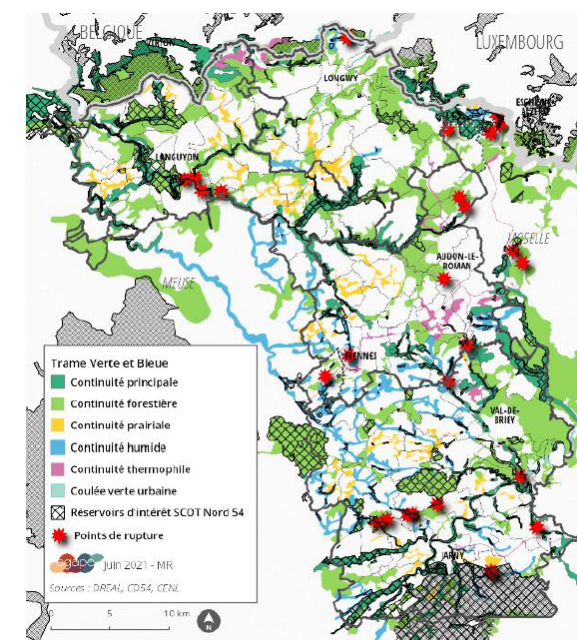
S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Les forêts couvrent environ 25% du territoire et les espaces cultivés 54% du territoire.
- Une faune remarquable et des espèces emblématiques
- Des réservoirs de biodiversité, des espaces inventoriés, protégés et gérés
 - » 30 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type 1, soit 8 % du territoire du SCoT et 4 ZNIEFF de type 2, soit 16% du territoire du SCoT.
 - » 24 Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui couvrent 4% du territoire.
- Les nombreuses continuités écologiques identifiées sur le territoire montrent une richesse écologique, mais aussi la fragilité de certaines continuités sur des milieux contraints.

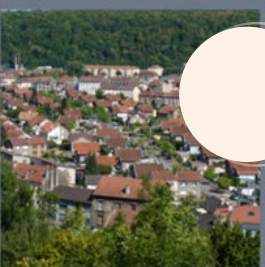
Le territoire bénéficie d'une richesse du patrimoine naturel, avec une faune remarquable et des espèces emblématiques

Des milieux naturels manquent de protection comparativement aux pays limitrophes.

De nombreuses ruptures existent au sein de la Trame Verte et Bleue.



Trame Verte et Bleue



S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

OBJECTIFS :

- » Améliorer la gestion du paysage et du patrimoine
- » Reconquérir les paysages urbains dégradés
- » Travailler sur les transitions entre espaces urbanisés et les espaces naturels et agricoles
- » Préserver et restaurer les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques
- » Préserver les ressources naturelles en eau

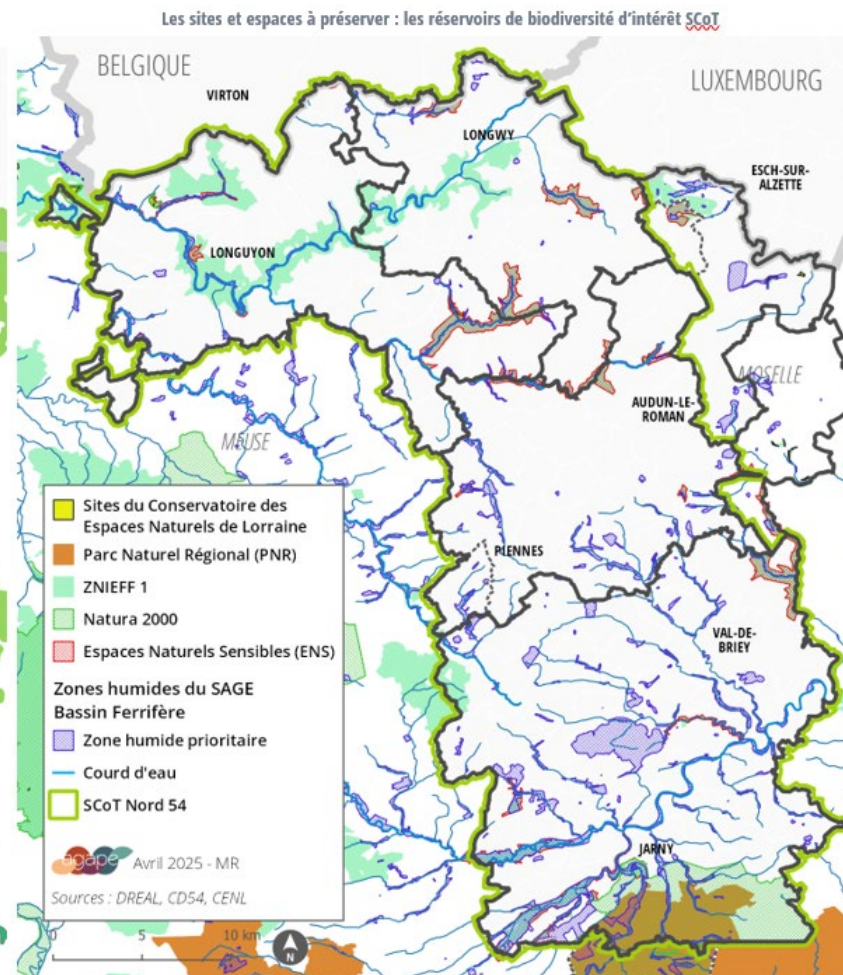
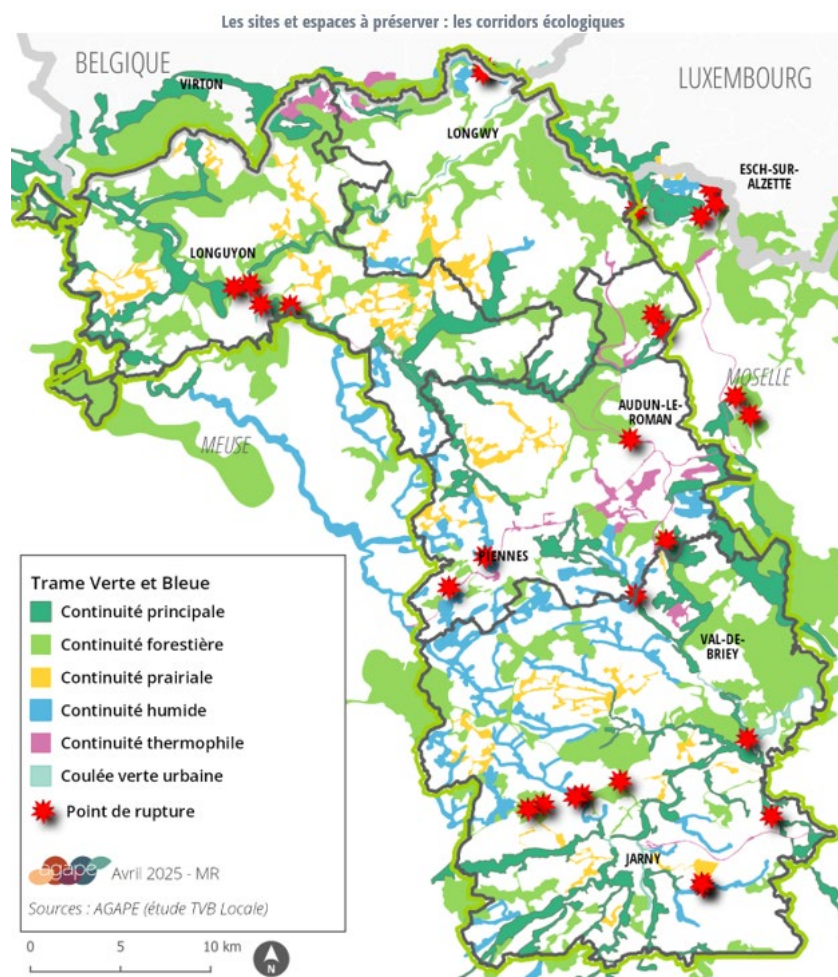
PRESCRIPTIONS :

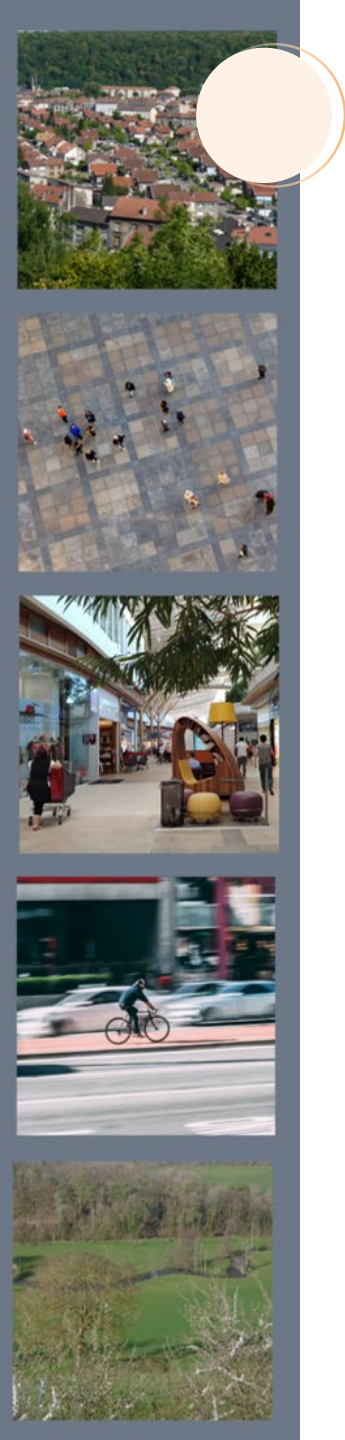
- ✓ Les documents d'urbanisme doivent :
 - ✓ Protéger les espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et remettre en état les continuités écologiques (préserver les espaces verts en ville, assurer la protection des réservoirs de biodiversité en évitant l'ouverture à l'urbanisation, favoriser les plantations, la non-imperméabilisation des sols...).
 - ✓ Préserver la ressource en eau (protéger les zones humides, plans d'eau, zones de captages, cours d'eau, tenir compte des capacités d'assainissement et des capacités à alimenter en eau potable, toute l'année, leur population actuelle et future...).
 - ✓ Préserver la ressource agricole et forestière (limiter les projets d'urbanisation dans les espaces agricoles et forestiers, définir des modalités de protection pour les ceintures forestières en périphérie des zones urbanisées)
 - ✓ Préserver les sites paysagers et patrimoniaux (couronnes vertes autour des villages, continuités forestières, petit patrimoine bâti, espaces de transitions existants (haies, jardins, cheminements, vergers...) et prévoir des espaces de transition dans le cas d'un projet d'extension urbaine.

S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PRESCRIPTIONS :

- ✓ Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte la Trame Verte et Bleue élaborée à l'échelle locale.
- ✓ Le SCoT détermine les espaces et sites à protéger : Natura 2000, ENS, ZNIEFF, zones humides, forêts, ruisseaux, pelouses calcaires, prairies extensives, marais, cours d'eau, haies, bosquets, ceintures végétales, vergers, corridors écologiques...





LES ENJEUX DU TERRITOIRE

- Réaffirmer le rôle de l'armature territoriale
- Faire face aux défis énergétiques et climatiques
- S'inscrire dans la transition écologique
- **Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers**
- Répondre aux besoins en logements
- Garantir la qualité de vie des habitants
- Accompagner la transition vers une mobilité plus durable
- Accompagner les transitions économiques et agricoles

LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

- Entre 2010 et 2021, les emprises urbaines ont progressé de 494 ha. (+ 4,8%).
- La consommation d'espace se fait au détriment principalement des espaces agricoles (69%) et des espaces forestiers et semi-naturels (30%).
- En mettant les valeurs de consommation d'espace en perspective avec les évolutions démographiques sur la même période, on peut voir des phénomènes très différents sur le territoire du SCoT.
 - » Il n'y a pas de corrélation entre consommation d'ENAF et croissance démographique.



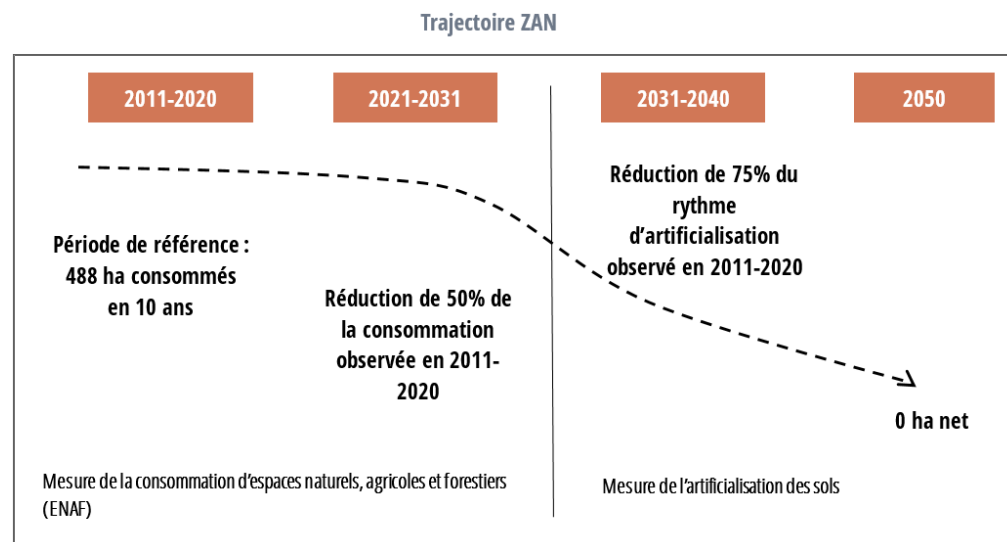
Evolution comparée des surfaces d'habitat et de la population entre les millésimes 2010 et 2021

EPCI	2010		2021		2010-2021	
	Surface (ha)	Population	Surface (ha)	Population	Evolution (ha)	Evolution Population
AGL	1 485	58 770	1 549	62 931	65	4 161
CPH	886	22 918	946	23 185	61	267
OLC	1 675	53 588	1 781	53 038	106	-550
T2L	681	15 773	720	15 391	38	-382
SCoT Nord 54	4 727	151 049	4 997	153 827	270	3 496

LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

OBJECTIFS :

- » Limiter les extensions urbaines pour réduire la consommation d'espace
- » Réduire d'ici 2031 la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de 50% par rapport à la décennie précédente
- » Poursuivre la réduction du rythme d'artificialisation d'ici 2040



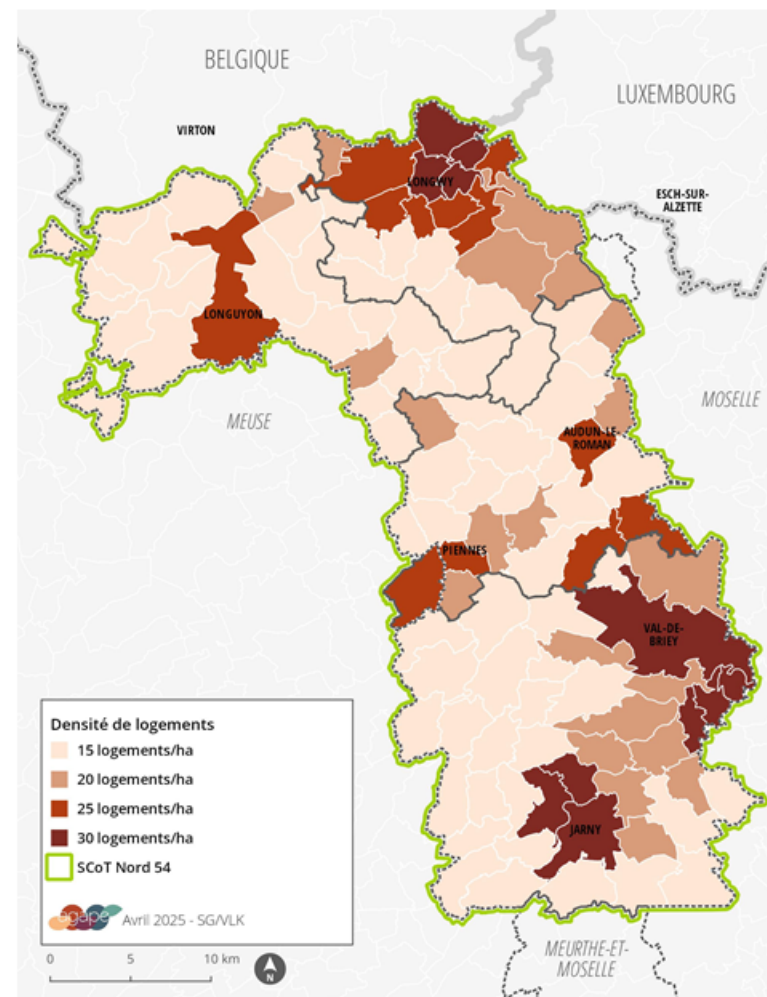
PRESCRIPTIONS :

- ✓ Les documents d'urbanisme doivent lutter contre l'étalement urbain (identification des dents creuses, renouvellement urbain, reconquête des friches, réhabiliter le parc ancien et descendre à un taux de vacance proche de 7%).
- ✓ Le SCoT fixe des densités moyennes minimales, en fonction du contexte local.

LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Objectifs chiffrés de densification : moyennes minimale (logements/ha) par niveau d'armature territoriale par EPCI

	Niveau de polarité	Densité
GL	Centralité structurantes principales	30
	Couronne périurbaine	25
	Pôles de proximité	20
	Villages	15
OLC	Centralités structurantes principales	30
	Couronne périurbaine	20
	Villages	15
CPH	Centralités structurantes secondaires	25
	Couronne périurbaine et pôles de proximité	20
	Villages	15
T2L	Centralité structurante secondaire	25
	Pôles de proximité	20
	Villages	15



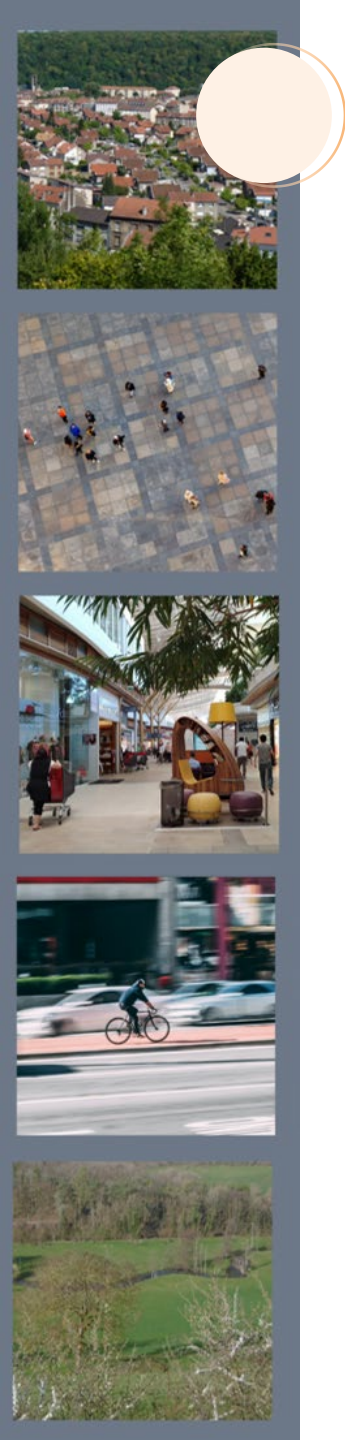
LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

PRESCRIPTIONS :

- ✓ Afin de réduire la consommation d'ENAF, le SCoT attribue une enveloppe foncière globale aux EPCI.
- ✓ Le SCoT ne flèche par l'usage de cette enveloppe. Il appartient aux EPCI doivent de la ventiler.

Territoire	Consommation foncière 2011-2020 (OCSGE)	Consommation foncière 2021-2030 (SRADDET)	Rythme d'artificialisation 2031-2040	Rythme d'artificialisation 2041-2045
Grand Longwy	178,5 ha	77,8 ha	39 ha	10 ha
Orne Lorraine Confluences	164,1 ha	71,5ha	36 ha	9 ha
Cœur du Pays-Haut	84,4 ha	36,7 ha	18 ha	4 ha
Terre Lorraine du Longuyonnais	61,6 ha	26,8 ha	13 ha	3 ha
SCoT Nord 54	488,6 ha	213 ha	106 ha	26 ha

- ✓ Les documents d'urbanisme doivent répondre à au moins 50% des besoins en logements par l'optimisation du tissu urbain existant.



LES ENJEUX DU TERRITOIRE

- Réaffirmer le rôle de l'armature territoriale
- Faire face aux défis énergétiques et climatiques
- S'inscrire dans la transition écologique
- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- **Répondre aux besoins en logements**
- Garantir la qualité de vie des habitants
- Accompagner la transition vers une mobilité plus durable
- Accompagner les transitions économiques et agricoles

REPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS

- Un territoire dont la dynamique est portée par l'agglomération de Longwy
- Des inégalités de revenus et une part significative de population en situation de pauvreté
- Un basculement démographique vers 2030 ?
 - » Jusqu'en 2035 : faible croissance pour atteindre 157 000 habitants (+ 3 000 habitants, soit +0,1%/an).
 - » A partir de 2035 : baisse de la population (-1 400 habitants en 2045).
- Le scénario « AGAPE » : +12 310 frontaliers sur le SCoT Nord 54 en 2045
 - » Des impacts résidentiels considérables à anticiper

Le **vieillissement de la population** pose de nombreuses questions quant à l'offre de soin, les services à la personne, les modes d'habiter, etc.

Si le **SCoT Nord 54 connaît une croissance démographique**, celle ci est très inégalement répartie et sa pérennisation n'est pas garantie.

La question n'est pas ici de s'interroger sur le caractère réalisable ou souhaitable de cet afflux de frontaliers, mais c'est un fait avec lequel le territoire du SCoT Nord 54 est obligé de composer.



REPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS

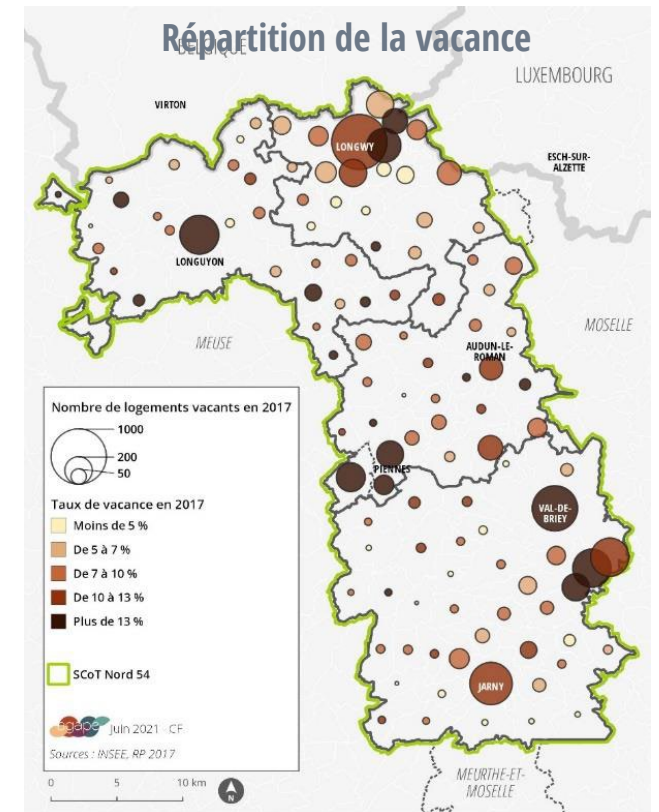
■ Un parc mal adapté aux besoins

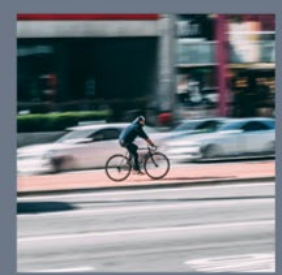
- » Les maisons individuelles prédominent.
- » Les grands logements sont surabondants et peu adaptés aux évolutions sociétales
- » Le parc de logement est relativement ancien (donc potentiellement énergivore).

■ Une vacance qui continue de progresser mais qui montre des signes de résorption localement

L'offre de logements n'est pas suffisamment diversifiée (parc peu adapté, répartition des logements sociaux très inégale, **manque de petits logements** alors que les grands logements sont surabondants).

La vacance s'accroît et est à corrélérer aux politiques de l'habitat qui favorisent souvent trop la construction neuve au détriment du parc existant.





REPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS

OBJECTIFS :

- » Répondre aux besoins des résidents et des nouveaux arrivants
- » Accélérer l'amélioration du parc actuel de logements pour réduire la vacance

⇒ Sur la base de la poursuite de l'attraction luxembourgeoise dans les prochaines années et de la stratégie axée sur la recreation d'emploi sur le territoire, il est convenu de retenir le scénario à +7 000 habitants à horizon 20 ans.

⇒ Environ **13 740 logements seront nécessaires** dont 9 580 pour assurer le maintien de la population (dessalement des ménages notamment) et 4 160 logements pour assurer la croissance démographique.

PRESCRIPTIONS :

✓ L'offre de nouveaux logements respectera la répartition géographique suivante :

✓ Les documents d'urbanisme doivent :

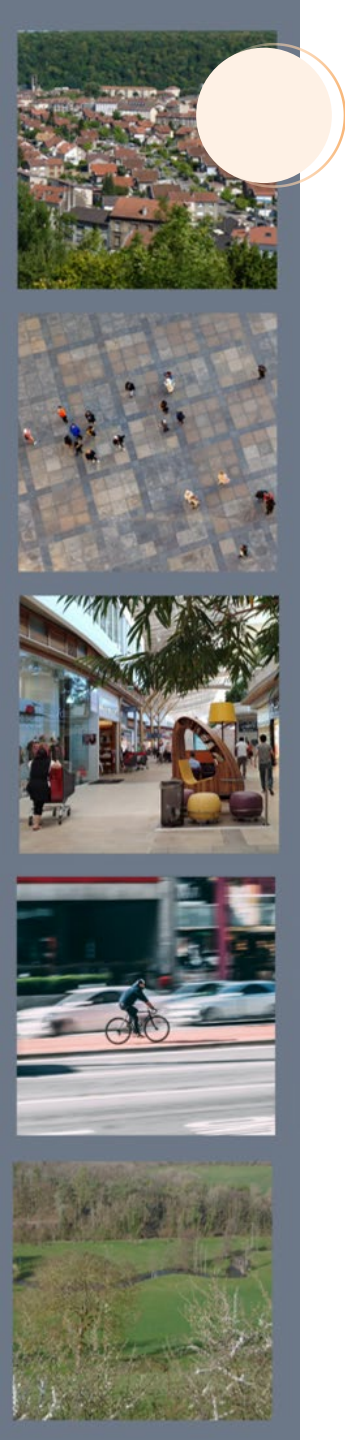
- ✓ rechercher la diversité des tailles et des types de logements afin d'assurer l'accueil de la population et de répondre aux populations spécifiques (jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, ménages très modestes...).
- ✓ Prioriser la résorption de la vacance avant d'envisager la construction neuve en extension.
- ✓ Fixer un objectif chiffré de réhabilitation du parc de logements existants.

✓ Toute élaboration de nouveau projet urbain doit garantir la disponibilité à long terme de la ressource en eau.

Objectifs d'offre de nouveaux logements 2025-2045 par niveaux de polarité

	Plafond par EPCI	GL	OLC	CPH	T2L
		5 145	5 146	1 976	1 468
Niveau de polarité	Centralité structurante principale	1 801 à 2 315	2 161 à 2 676	-	-
	Centralité structurante secondaire	-	-	593 à 790	675 à 851
	Couronne périurbaine	1 286 à 1 441	1 544 à 1 750	514 à 593	-
	Pôle de proximité	1 029 à 1 132	-	395 à 474	396 à 426
	Villages	515 à 772	926 à 1 235	198 à 395	220 à 367

Source : calcul AGAPE



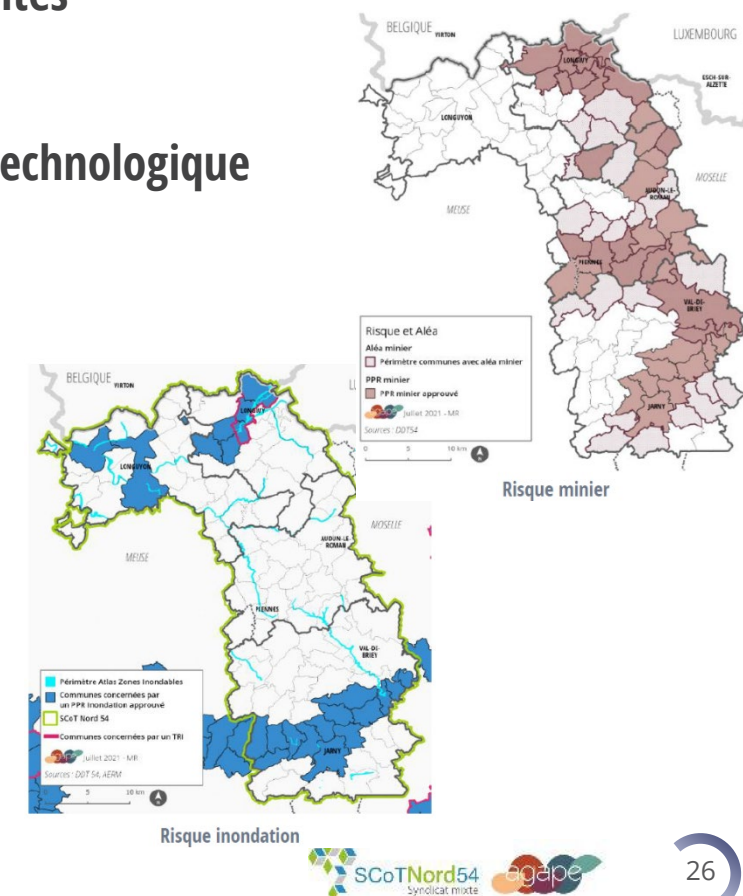
LES ENJEUX DU TERRITOIRE

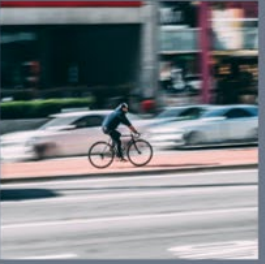
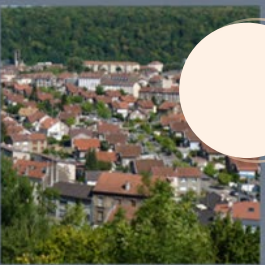
- Réaffirmer le rôle de l'armature territoriale
- Faire face aux défis énergétiques et climatiques
- S'inscrire dans la transition écologique
- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Répondre aux besoins en logements
- **Garantir la qualité de vie des habitants**
- Accompagner la transition vers une mobilité plus durable
- Accompagner les transitions économiques et agricoles

GARANTIR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

- Le risque inondation est fort et fréquent.
- 15 Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM) approuvés couvrent 41 communes avec un zonage sur 10% de la surface du SCoT.
- 38 sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL) et 540 anciens sites industriels et activités de services (BASIAS).
- Les communes de Moutiers et de Valleroy sont soumises au risque technologique lié à l'usine Titanobel
- La pollution lumineuse se limite à la frange nord est du territoire.

Le territoire du SCoT Nord 54 est concerné par **de nombreux risques**. L'activité industrielle a laissé **de nombreuses friches industrielles, parfois polluées** au sein des zones urbanisées ou en périphérie. Elles sont convoitées, en partie, pour répondre à l'enjeu d'une urbanisation sans artificialisation complémentaire, l'objectif du ZAN (Zéro Artificialisation Nette)





GARANTIR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

OBJECTIFS :

- » Préserver la population et le cadre de vie des habitants des différents risques, nuisances et pollutions

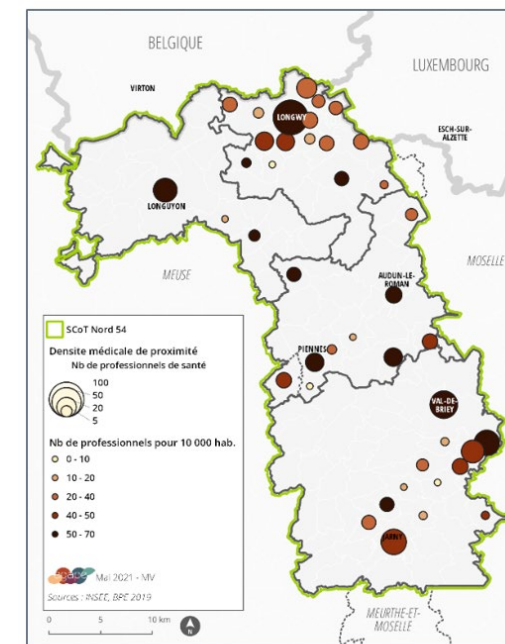
PRESCRIPTIONS :

- ✓ De nombreux secteurs sont d'ores et déjà couverts par des Plans de Prévention des Risques. Pour les communes concernées, les documents d'urbanisme doivent être en cohérence avec les Plans de Prévention des Risques approuvés ou en cours d'élaboration.
- ✓ Les documents d'urbanisme doivent :
 - ✓ Eviter d'augmenter la vulnérabilité, de créer de nouveaux enjeux et d'exposer davantage d'habitants aux risques.
 - ✓ Interdire les implantations humaines dans les zones d'aléas les plus forts,
 - ✓ Prévenir les risques pour la santé publique

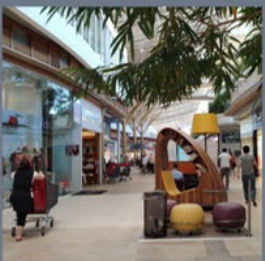
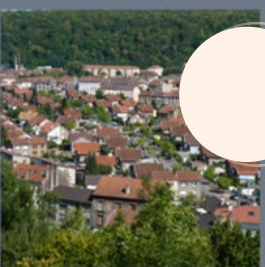
GARANTIR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

- Une baisse structurelle des effectifs scolaires malgré la croissance démographique.
- Une fracture est/ouest sur l'offre de santé
- Un bon niveau d'équipements sports et une offre culturelle limitée

La prochaine décennie risque d'accroître les inégalités et fractures territoriales, avec un **risque réel de décrochage de l'ouest du territoire**, notamment dans le Longuyonnais et le Piennois : fermeture de classes et/ou d'écoles, désertification médicale, accentuation des fragilités sociales (bas revenus, précarité dans l'emploi), etc.



Densité médicale de proximité



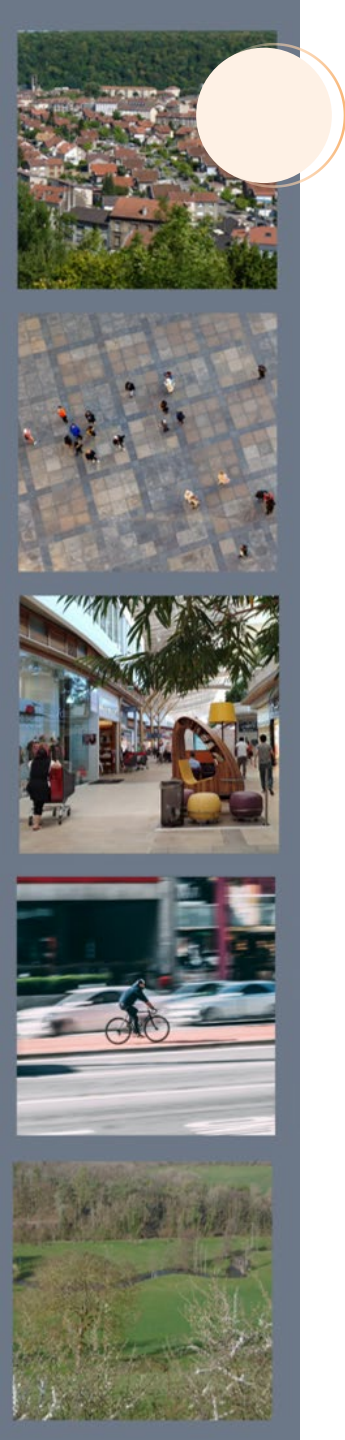
GARANTIR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

OBJECTIFS :

- » Privilégier la qualité du cadre de vie au cœur des projets urbains
- » Veiller au bien-vieillir sur le territoire
- » Compléter et adapter l'offre en équipement (culturel, santé, formation, commerces)

PRESCRIPTIONS :

- ✓ Les documents d'urbanisme doivent :
 - ✓ Réparti équitablement les équipements et services en fonction de l'armature territoriale.
 - ✓ Implanter prioritairement les équipements et services médicaux au sein des centralités.
 - ✓ Privilégier une stratégie intercommunale sur les équipements et services.
 - ✓ Privilégier l'implantation des nouveaux équipements et services au sein de l'enveloppe urbaine et à proximité des services et des commerces déjà existants afin de contribuer au dynamisme des centralités existantes.
 - ✓ Favoriser l'émergence de centres-villes / centres-villages attractifs
 - ✓ Développer l'économie résidentielle dans le tissu urbain

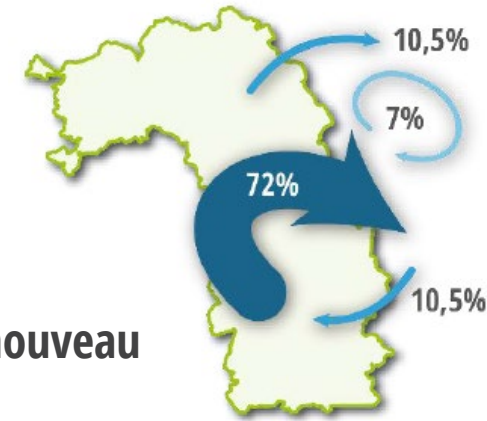


LES ENJEUX DU TERRITOIRE

- Réaffirmer le rôle de l'armature territoriale
- Faire face aux défis énergétiques et climatiques
- S'inscrire dans la transition écologique
- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Répondre aux besoins en logements
- Garantir la qualité de vie des habitants
- **Accompagner la transition vers une mobilité plus durable**
- Accompagner les transitions économiques et agricoles

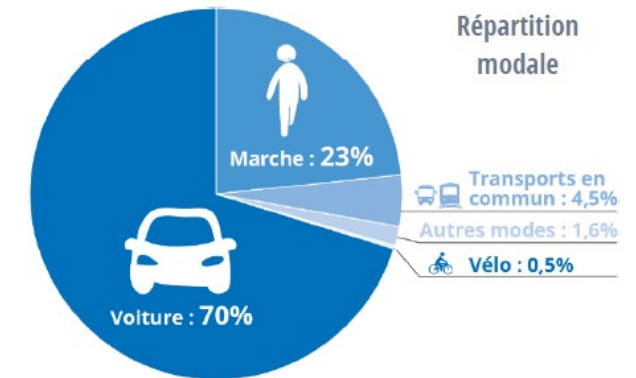
ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

- Des flux importants qui cachent une forte différenciation entre le nord et le sud
- Une répartition modale qui fait la part belle à la voiture
- Un réseau routier de plus en plus saturé
- Un maillage ferroviaire fractionné et peu utilisé
- Les modes actifs et les transports alternatifs au cœur d'un renouveau



Les déplacements ne cessent de s'intensifier et **les réseaux de transports saturent**. La dépendance à la voiture ne se réduit pas malgré la présence de 9 gares et haltes ferroviaires et de 2 Autorités Organisatrices de la Mobilité. Les alternatives à la voiture peinent à se développer. L'enjeu n'est pas de faire disparaître l'automobile, mais de **proposer des solutions alternatives à l'autosolisme** et au recours systématique à l'automobile.

La proximité directe avec le Luxembourg et les projections du STATEC montrent une poursuite **ne laissant pas présager une baisse de la mobilité**.



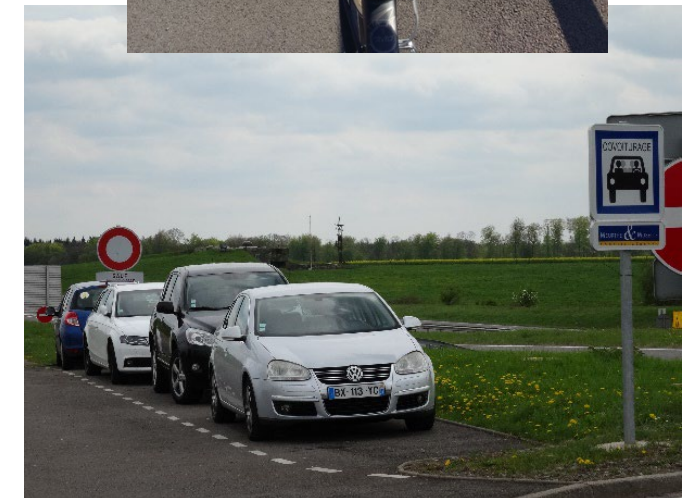
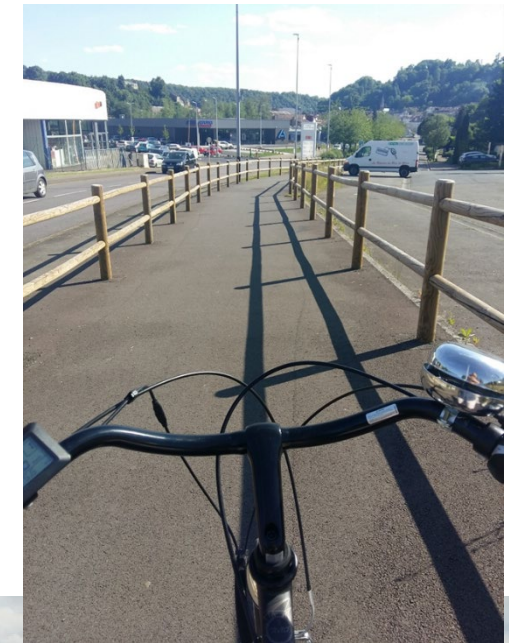
ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

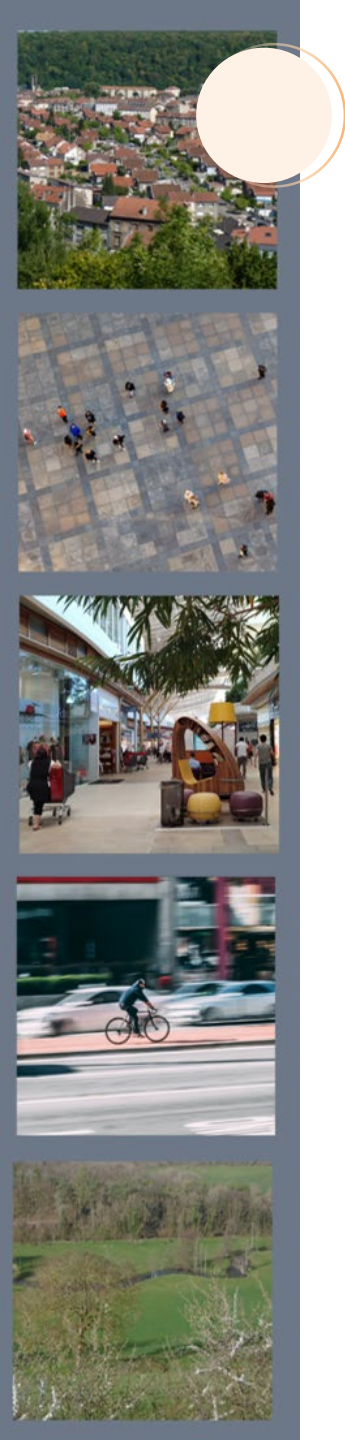
OBJECTIFS :

- » Réduire les déplacements inutiles effectués en voiture
- » Améliorer les connexions en interne et avec les territoires limitrophes
- » Développer les offres alternatives de mobilité
- » Favoriser la mobilité pour tous

PRESCRIPTIONS :

- ✓ Les documents d'urbanisme doivent :
 - ✓ S'appuyer sur les réseaux de transports en commun pour développer l'urbanisation (améliorer l'accessibilité aux gares, localiser prioritairement les projets à proximité des arrêts de transports).
 - ✓ Développer des services de mobilité alternatifs à la voiture individuelle et de nouvelles pratiques de mobilité
- ✓ Le SCoT exprime sa volonté de :
 - ✓ Fluidifier les mobilités locales et transfrontalières
 - ✓ Compléter le réseau d'infrastructures routières





LES ENJEUX DU TERRITOIRE

- Réaffirmer le rôle de l'armature territoriale
- Faire face aux défis énergétiques et climatiques
- S'inscrire dans la transition écologique
- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Répondre aux besoins en logements
- Garantir la qualité de vie des habitants
- Accompagner la transition vers une mobilité plus durable
- **Accompagner les transitions économiques et agricoles**

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ÉCONOMIQUES ET AGRICOLES

- Une population active qui stagne
 - » Une grande partie de la main d'œuvre travaille au Luxembourg (38%).
 - » On attend une hausse de 28% des effectifs de travailleurs frontaliers d'ici 2030.
- Une surreprésentation des employés et des ouvriers
- Un taux de chômage élevé malgré le dynamisme de l'emploi frontalier
- Une baisse continue de l'emploi
 - » Le territoire a perdu 3824 emplois depuis 2012. Tous les EPCI sont touchés.
- Un contexte hyperconcurrentiel pour le commerce

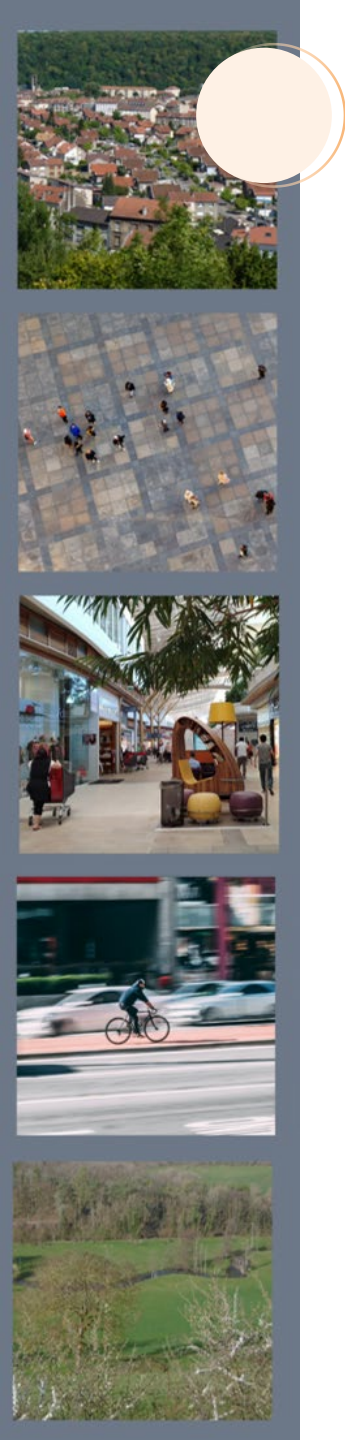
La population active du SCoT stagne et **l'emploi baisse**.

L'économie locale est fortement spécialisée, ce qui pourrait constituer un facteur de vulnérabilité face à un choc économique.

L'accroissement des surfaces commerciales en périphérie des villes soulève de nombreuses problématiques pour les collectivités territoriales. Le développement des friches commerciales, notamment en entrées de villes, ou les difficultés de revitalisation rencontrées par certains centres villes, font remonter la question commerciale parmi les principales préoccupations locales.

Les ZA du SCoT sont concernées par un enjeu d'image et de qualité d'accueil.





ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ÉCONOMIQUES ET AGRICOLES

OBJECTIFS :

- » Favoriser la dynamique de l'économie locale en confortant les spécificités territoriales et en tirant profit des opportunités de croissance des transitions
- » Repenser l'équipement commercial

PRESCRIPTIONS :

- ✓ Les documents d'urbanisme doivent :
 - ✓ Veiller à développer, rénover et diversifier l'offre de logements préférentiellement au sein des centralités afin de renforcer le potentiel de commerces accessibles à pied.
 - ✓ Limiter l'extension des locaux commerciaux, en dehors des périmètres des zones urbanisées, et en particulier positionnés uniquement dans des logiques de captage de flux routiers.

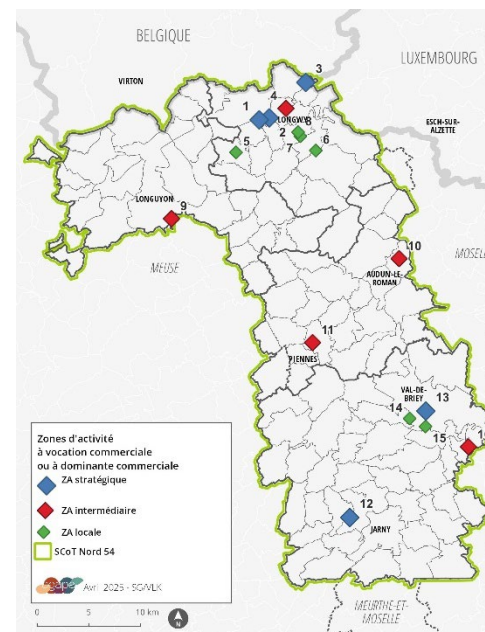
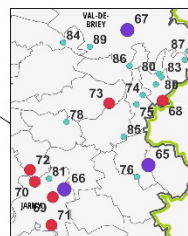
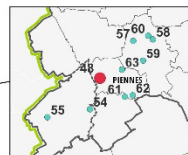
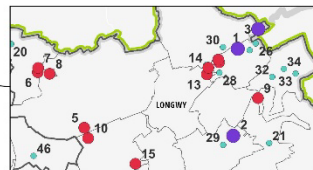
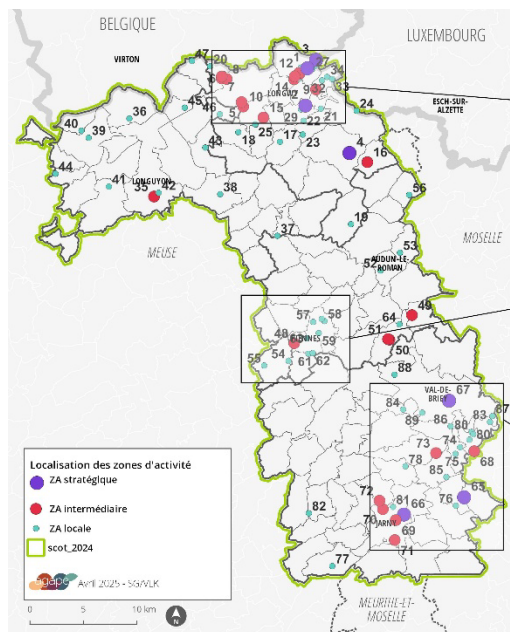
ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ÉCONOMIQUES ET AGRICOLES

OBJECTIFS :

- » Privilégier l'implantation des activités économiques dans le tissu urbain pour redynamiser les centres-villes et centres-bourgs.
- » Faire la distinction entre les zones à vocation commerciale et les autres zones d'activités.

PRESCRIPTIONS :

- ✓ Les documents d'urbanisme doivent favoriser la densification et l'optimisation foncière (requalification d'une zone d'activité, résorption d'une friche, changement de destination d'espaces urbanisés, comblement des dents creuses...).
- ✓ Le SCoT fixer des exigences du point de vue de l'aménagement des Zones d'Activité.



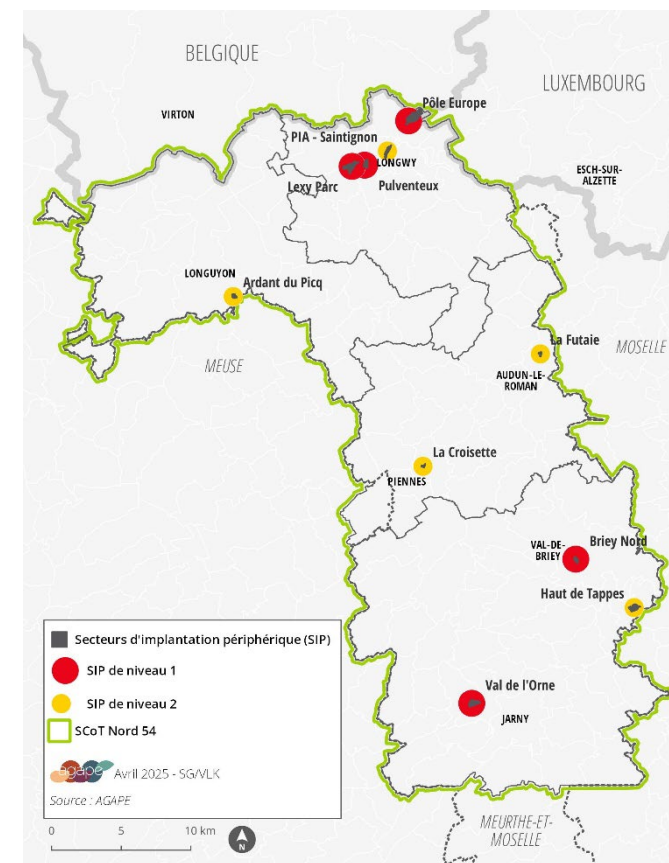
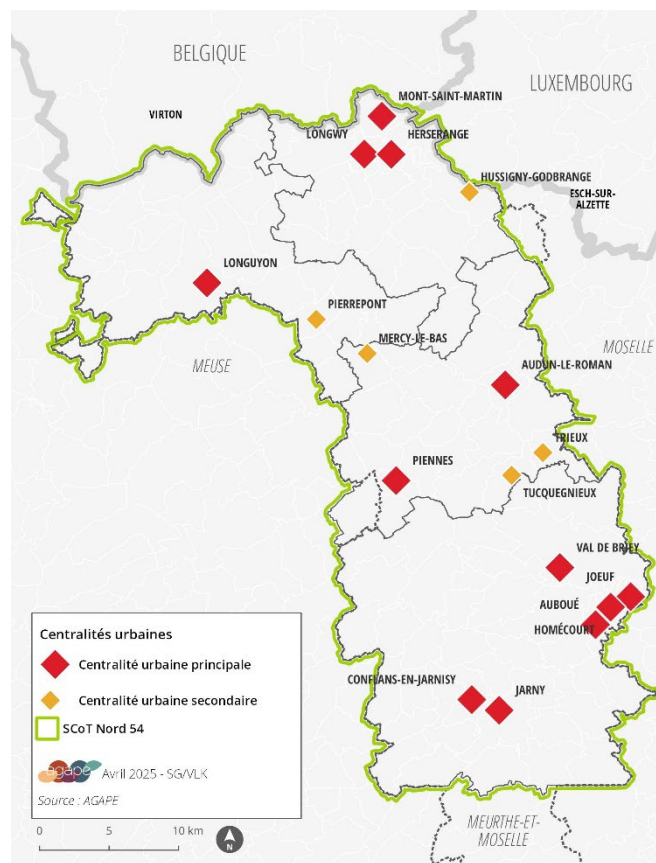
ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ÉCONOMIQUES ET AGRICOLES

OBJECTIFS :

- » Densifier les centres-villes et centres-bourgs en matière de commerce,
- » Densifier les espaces commerciaux existants en périphérie,
- » Éviter l'implantation du commerce sur les axes de flux et les espaces déconnectés de toute urbanisation.

PRESCRIPTIONS :

- ✓ Le DAACL vise à réglementer le commerce de détail (alimentaire, équipement de la personne ou de la maison...), l'artisanat commercial (boulangerie, boucherie, coiffeur, fleuriste...) et la logistique.
- ✓ Il localise des secteurs d'implantation préférentiels des commerces
- ✓ Il détermine les conditions d'implantation des constructions commerciales



ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ÉCONOMIQUES ET AGRICOLES

PRESCRIPTIONS :

Synthèse des conditions d'implantations des équipements commerciaux selon leur localisation :

		Localisation préférentielle			Hors localisation préférentielle	
		Centralité	SIP 1	SIP 2	ZA	Hors centralité
Nouvelles implantations	Possibilité d'implantation de nouveaux commerces	Oui			Sous conditions d'être liée à l'activités de production	Sous conditions de répondre à un besoin de proximité
	Surface de vente minimale	-	300 m², sauf galerie marchande existante		-	-
	Surface de vente maximale	1 000 m²	-	1 000 m²	300 m²	300 m²
	Selon la fréquence d'achat	Quotidienne, hebdomadaire, occasionnelle, exceptionnelle	Quotidienne, hebdomadaire, occasionnelle, exceptionnelle		Occasionnelle, exceptionnelle	Quotidienne, hebdomadaire
Implantation existant	Extension des commerces existants	Extension possible sans que la surface ne dépasse 1 000 m². Les documents d'urbanisme pourront abaisser ce seuil.	Extension possible	Extension possible sans que la surface ne dépasse 1 000 m².	30% de la surface de vente existante (à la date d'approbation du SCoT) sans que cette extension ne dépasse 300 m² de surface de vente. Les documents d'urbanisme pourront abaisser ce seuil.	



Visitez notre site internet :
www.agape-lorrainenord.eu



Suivez-nous également sur Facebook :
Agence d'urbanisme AGAPE

